

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

SÉANCE DU 20 JUILLET 2018

---

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7  
Date de la convocation : 13/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 juillet à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, LABROSSE Simone, ODIN Catherine, ISNARD Michel, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ODIN Corentin

Secrétaire : Catherine ODIN

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.  
Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 27 avril 2018.

Point sur l'adressage:

- Monsieur le Maire présente le plan d'adressage fourni par les Géomètres - Experts ADAGE ; une modification est apportée : le chemin du cimetière sera nommé chemin des chênes, l'adresse du hameau Verlaine sera route de Buisson.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le plan d'adressage fourni par les Géomètres-Experts ADAGE et demande des devis pour la commande des panneaux.

PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir reçu les avis favorables des PPA (Personnes Publiques Associées) l'enquête publique du PLU débutera le vendredi 17 août 2018 et se terminera le mardi 18 septembre ; des permanences auront lieu en mairie :
- le vendredi 17/08/2018 de 9h30 à 11h30
- le lundi 3/09/2018 de 14h30 à 17h00
- le mardi 18/09/2018 de 9h30 à 11h30

Le commissaire enquêteur nommé par le tribunal de Lyon est Mr FAVIER Pierre.

Le dossier PLU sera aussi consultable sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/895> ainsi qu'en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture.

- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'enquête publique du PLU

Captage eau:

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique Captage eau débutera en septembre 2018.

Travaux : extension de la salle des fêtes et accessibilité mairie

- Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents devis pour les diagnostics plomb, amiante, termites et sondage des sols.
- Après étude, les entreprises retenues sont GINGER pour le contrôle technique pour un montant de 1925,00 euros HT et APAVE pour le diagnostic plomb, amiante et termites pour un montant de 690,00 euros HT.

**APPROUVE** le devis de l'entreprise GINGER pour un montant de 1925,00 euros HT et le devis de l'entreprise APAVE pour un montant de 690,00 euros HT.

Logement : demande pour logement vacant

- Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la candidature de Mme RABIECZYNSKI Elodie pour obtenir le logement vacant situé dans l'aile ouest de la mairie. Après remise en état du logement, le bail pourrait débuter le 1<sup>er</sup> novembre 2018.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** cette candidature

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Transports scolaires :

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme l'année dernière la commune prend en charge le remboursement de la participation des familles aux frais des transports scolaires pour les enfants jusqu'en dernière année de primaire; cette année 6 familles en bénéficieront.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le remboursement de la participation des familles aux frais des transports scolaires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants.

Divers :

- Monsieur le Maire présente au conseil Municipal la motion adoptée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne concernant la contestation de l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'Etat.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la motion Agence de l'eau Loire Bretagne

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une possible mensualisation des frais de chauffage pour les locataires des logements communaux ; la décision sera prise ultérieurement en accord avec les locataires.
- Monsieur le Maire présente le projet voirie 2018 au Conseil Municipal ; drainage du chemin de Vis et revêtement du chemin de Boyer.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le drainage du chemin de Vis et le revêtement du chemin de Boyer.

Le Maire  
Yves CROZET

**Prochain Conseil Municipal le 12/10/2018 à 20h30.**

